

LA LETTRE DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL

de l'économie agricole et agroalimentaire

Economie agricole, forestière, agroalimentaire et agro-industrielle

Bilan de l'année 2000 Crise de l'ESB

S O M M A I R E

FILIERES LAIT

Conjoncture des filières lait de vache et lait de chèvre

Dossier : évolution de la production et de la collecte de lait de vache en Poitou-Charentes

CRISE DE L'ESB

Causes de la crise de l'ESB ; conséquences sur la filière régionale : mesures

Dossier : la filière bovine régionale

FILIERES VEGETALES

Viticulture : bilan des vendanges ; une embellie sur le marché du Cognac ; poursuite du programme d'adaptation du vignoble ; réforme de l'OCM viticole.

Grandes cultures : une campagne 1999/2000 en demi-teinte ; le marché porté par l'interdiction des farines animales ; présentation des conventions d'application du Contrat de plan

Fruits et légumes : bilan des campagne melons et pommes

TEMPETE : BILAN UN AN APRES

I A A T

Comité Poitou-Charentes

Immeuble Antarès
Avenue du Téléport • BP 70130
86961 Chasseneuil cedex
Tél : 33 - 05 49 49 63 00
Fax : 33 - 05 49 49 08 80
e mail : iaat@iaat.org

Débutant par une tempête, dont les effets sont loin d'être totalement résorbés, surtout au niveau de la filière bois (Cf. page 8), l'année 2000 s'achève par une autre, qui touche une filière déjà fragile en Poitou-Charentes, tant au niveau de la production que de la transformation : la viande bovine (Cf. pages 4 et 5).

Cette nouvelle crise de l'ESB risque en effet d'accélérer l'abandon progressif de l'élevage au sein des exploitations agricoles de Poitou-Charentes au profit des grandes cultures, moins contraignantes en travail et qui, de surcroît se trouvent dopées par les besoins en protéines végétales qu'engendre l'interdiction des farines animales (Cf. page 7). Le cas de la filière laitière, dont le nombre de producteurs a été divisé par sept depuis le début des années 1980 (Cf. page 3), illustre bien cette tendance. L'ESB aiguise également les inquiétudes quant à l'avenir des outils de transformation de la viande dont la restructuration semble tout aussi rapide que celle des élevages.

Tous ceux qui désirent une information plus détaillée peuvent s'adresser à l'OREA.
Tél. 05 49 03 11 44 - Fax : 05 49 03 11 12
Mel : pierre.styblinski@agriculture.gouv.fr

Mise en place d'un tableau de bord de l'agroalimentaire

L'OREA travaille à la mise en place d'un dispositif de suivi des industries agroalimentaires de Poitou-Charentes qui sera particulièrement axé sur la connaissance de l'emploi, de la formation et de l'économie de secteur.

En ce qui concerne les entreprises de taille supérieure à 20 salariés, un tableau de bord réalisé à partir des données de l'enquête annuelle d'entreprise 1999 est en préparation. Pour les petites et les très petites entreprises, une réflexion spécifique est en cours afin d'identifier les données les plus pertinentes et permettre leur recueil.

Brochure éditée par l'Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires, et la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de Poitou-Charentes.

Rédaction : Pierre STYBLINSKI, OREA, 20, rue de la Providence, BP 537, 86020 POITIERS CEDEX - Téléphone : 05 49 03 11 44, Télécopie : 05 49 03 11 12, Mel : pierre.styblinski@agriculture.gouv.fr **Comité de lecture** : SGAR, Conseil Régional, Poitou-Charentes. **Maquette** : 2A2R. **Imprimeur** : Fontaine.

Redaction achevée la 5 janvier 2001.

LAIT DE CHEVRE

Léger recul de la livraison, mais augmentation du prix payé au producteur

En 2000, la livraison¹ de lait de chèvre en Poitou-Charentes est en retrait d'environ 1,7% par rapport à l'année dernière² et la collecte de 0,8%³. Cette situation est le résultat du programme de maîtrise de la production en place depuis 1997. Elle contraste avec la forte croissance de la production de lait de chèvre au cours des années 80 et 90, tirée par un marché porteur : +54% au niveau national et +26% au niveau régional entre 1985 et 1996.

S'établissant à 3,11 F par litre en moyenne sur l'année 2000, le prix payé au producteur en Poitou-Charentes est en progression d'environ 8 centimes⁴ grâce à une hausse des taux butyrique et protéique et à une revalorisation du prix de base de 4 centimes (qui fait suite à l'accord de l'interprofession caprine nationale du 1^{er} octobre 1999).

Un recours croissant aux importations pour faire face à l'augmentation des fabrications industrielles

Contrastant avec une année 1999 morose, la consommation des fromages de chèvre repart à la hausse avec une demande nationale en progression de 5% et des fabrications industrielles en augmentation de plus de 12%. Suivant cette tendance, les prix à la consommation sont tirés vers le haut de 2,4%.

Dans un contexte de production régionale stabilisée, cette situation oblige les opérateurs à importer du lait, principalement en provenance de l'Espagne et des Pays-Bas.

Mise en place d'une grille de paiement à la qualité

A l'image de la grille de paiement à la qualité du lait de vache, mise en place depuis de nombreuses années, le lait de chèvre est rémunéré, à partir du 1^{er} janvier 2001, selon une grille similaire qui prend en compte non seulement sa richesse, mais également sa qualité sanitaire.

Le contrat de plan Etat-Région orienté vers l'amélioration de la qualité

Parallèlement à la nouvelle grille de paiement, les laiteries mettent en place un « contrat qualité globale » qui permet aux éleveurs de bénéficier d'un diagnostic et d'aides aux investissements destinés à améliorer la qualité du lait. Cette action constitue une priorité de la convention d'application du Contrat de Plan Etat-Région, qui comprend également :

- l'amélioration de la santé animale,
- la mise en place de démarches d'assurance qualité,
- l'amélioration génétique du cheptel,
- l'élaboration de références technico-économiques,
- la promotion du fromage de chèvre,
- le développement du Centre international caprin,
- la poursuite des actions d'innovation technologique et de transfert des connaissances à travers l'institut technique de la production laitière caprine (ITPLC) et Agro-transfert.

LAIT DE VACHE

Une nouvelle baisse de la collecte et des livraisons après une campagne 1999/2000 en progression

Avec une livraison globale de 7,04 millions de litres, la campagne laitière régionale 1999/2000⁵ s'est terminée en augmentation d'environ 1% par rapport à l'année dernière, tandis que les livraisons étaient quasiment stables au niveau national. Par rapport à une référence régionale de 7,4 millions de litres, on enregistre une sous-réalisation de 5%. La collecte progresse quant à elle de 1,8% atteignant pendant la dernière campagne 8,79 millions de litres.

Cette situation contraste avec les neuf premiers mois de la campagne 2000/2001, au cours desquels on enregistre une baisse des livraisons de 2,2% et de la collecte de 2,7%.

Une évolution favorable du prix du lait

La campagne 1999/2000 s'était terminée avec un prix moyen payé au producteur de 1,95 F par litre, en régression de près de 5 centimes par rapport à la campagne précédente. Les difficultés rencontrées sur le marché des produits industriels ont en effet entraîné une baisse du prix du lait.

Sur les huit premiers mois de la campagne 2000/2001, le prix moyen est de nouveau en progression et s'établit en moyenne à 5 centimes au-dessus de celui de la campagne 1999/2000.

Les perspectives pour les mois à venir sont même particulièrement encourageantes, puisque l'interprofession laitière nationale vient de proposer une revalorisation du prix de base du lait de 11,9 centimes par litre comptenu de la très nette amélioration des marchés et de la forte hausse des cours pour les poudres de lait, les fromages étrangers et le beurre au quatrième trimestre 2000.

Qualité du lait : une évolution inquiétante

L'application des nouvelles normes européennes en matière de qualité sanitaire du lait, effective depuis le 1^{er} janvier 1998 (Cf. NC 11-12), s'est traduite en 1999 par 48 arrêts de collecte dus à un dépassement chronique du taux de germes admis et 33 arrêts dus à un dépassement du taux de cellules. Parallèlement, 95 « contrats cellules »⁶ ont été signés en 1999 entre les laiteries et les exploitants menacés par l'arrêt de collecte afin de les aider à redresser leur situation⁷.

Les mesures d'arrêt de collecte et les « contrats cellules » n'ont cependant pas permis de totalement résorber les laits « hors normes », qui recommencent à augmenter depuis le mois de mai et touchent environ 13% des producteurs en Charente et Charente-maritime, 10% en Vienne et 8% en Deux-Sèvres⁸.

Programme de récupération des sous-réalisations

Depuis le 1^{er} avril 2000 est mis en œuvre un programme de récupération des quotas laitiers non utilisés. En Poitou-Charentes, il concerne les 132 producteurs qui ont produit successivement moins de 70% de leur référence individuelle pendant les campagnes 1998/1999 et 1999/2000. Il devrait, en théorie, permettre de récupérer plus de 800 000 litres de quotas, la plupart des producteurs concernés ont cependant introduit un recours.

¹ la livraison régionale comptabilise l'ensemble des livraisons à l'industrie effectuées par les exploitations de Poitou-Charentes - source : service régional de statistiques agricoles. - ² au niveau régional, la production est en retrait de 1,6% sur les 11 premiers mois de l'année ; au niveau national, l'estimation Agreste pour l'année 2000 est de -1%. - ³ la collecte régionale comptabilise la quantité de lait acheté par les établissements de Poitou-Charentes. - ⁴ statistique établie sur les 11 premiers mois de l'année. - ⁵ au sens européen, la campagne laitière débute le 1^{er} avril et se termine le 31 mars. - ⁶ 72 premiers contrats et 23 deuxièmes contrats. - ⁷ sources : GPLV Charentes-Poitou. - ⁸ résultats fin novembre 2000 communiqués par le GPLV Charentes-Poitou

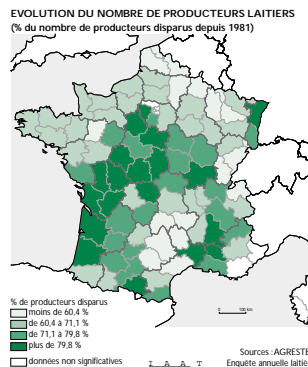
DOSSIER : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION LAITIÈRE BOVINE EN POITOU-CHARENTES DEPUIS LES ANNÉES 1980 (source : Agreste - enquête annuelle laitière)

Evolution du nombre de producteurs laitiers

Le Poitou-Charentes est la région française qui a vu le plus fortement diminuer son nombre producteurs de lait de vache : -86% entre 1981 et 1999 ; elle est cependant suivie de près par les régions dites « intermédiaires » où le lait entre le plus en concurrence avec les cultures de vente

: Alsace (-83%), Bourgogne (-84%), Centre (-84%). Cette diminution du nombre de producteurs de lait de vache a été beaucoup plus rapide que celle du nombre total d'exploitations, tant et si bien qu'en 1999 seuls 10% des exploitations de Poitou-Charentes produisaient du lait, contre 36% en 1981.

	Nombre de producteurs de lait de vache en 1981	Nombre de producteurs de lait de vache en 1999	Evolution du nombre de producteurs entre 1981 et 1999	Nombre total d'exploitations en 1999	Part des exploitations livrant du lait en 1999
Charente	5410	797	-85 %	8617	9,2 %
Charente-Maritime	6298	1008	-84 %	10296	9,8 %
Deux-Sèvres	8286	1211	-85 %	8998	13,5 %
Vienne	4350	477	-89 %	6581	7,2 %
Poitou-Charentes	24344	3493	-86 %	34492	10,1 %



La disparition des producteurs de lait en Poitou-Charentes a été particulièrement rapide entre 1983 et 1993, période coïncidant avec les politiques d'accompagnement des quotas (mis en place en 1984) : la préretraite et la cessation laitière, au cours de laquelle le taux moyen annuel de disparition avoisinait 14%. Pendant de la période suivante (93/98), cette évolution s'est fortement ralentie, s'établissant à environ 5% par an. L'année 1999 semble marquer une nouvelle accélération avec une chute du nombre d'exploitations de l'ordre de 10% observée dans les quatre départements.

Evolution de la production de lait : -23% depuis 1981

Malgré une très importante augmentation de la production moyenne par exploitation, qui est passée de 38 000 à plus de 200 000 litres par an entre 1981 et 1999, la production régionale de lait de vache a chuté de 23%, ce qui place le Poitou-Charentes avec la Bourgogne et le Centre parmi les trois régions françaises dont la production a diminué de plus de 20%.

	Livraisons en 1981 (en milliers d'hectolitres)	Part en France	Livraisons en 1999 (en milliers d'hectolitres)	Part en France	Evolution entre 1981 et 1999
Charente	1 763	0,7 %	1 439	0,6 %	-18 %
Charente-Maritime	2 613	1,1 %	1 701	0,8 %	-35 %
Deux-Sèvres	3 101	1,3 %	2 702	1,2 %	-13 %
Vienne	1 686	0,7 %	1 195	0,5 %	-29 %
Poitou-Charentes	9 163	3,8 %	7 037	3,1 %	-23 %
France entière	243 037	-	224 364	-	-8 %

Evolution de la collecte de lait par les établissements de Poitou-Charentes : -11% depuis 1981

Sur la période 1981-1999, la collecte de lait de vache réalisée par les établissements de Poitou-Charentes a moins

diminué (-11%) que la production grâce à une augmentation des « importations » en provenance des régions voisines. Pendant la même période, le taux « d'exportation » du lait produit en Poitou-Charentes n'a que peu augmenté.

	Nombre de producteurs de lait de vache en 1981	Nombre de producteurs de lait de vache en 1999	Evolution du nombre de producteurs entre 1981 et 1999	Nombre total d'exploitations en 1999	Part des exploitations livrant du lait en 1999
Charente	5410	797	-85 %	8617	9,2 %
Charente-Maritime	6298	1008	-84 %	10296	9,8 %
Deux-Sèvres	8286	1211	-85 %	8998	13,5 %

UNE CRISE DE CONFIANCE...

L'encéphalite spongiforme bovine (ESB) a été identifiée pour la première fois en 1985 en Grande-Bretagne (on suppose aujourd'hui qu'un des facteurs principaux ayant contribué à la propagation de l'ESB fut la décision des industriels anglais de diminuer la température de chauffage des farines animales). Dès 1988, la Commission européenne restreignait, pour des raisons de santé animale, l'introduction d'animaux britanniques dans les pays européens, tandis que la Grande-Bretagne interdisait l'utilisation de farines animales dans l'alimentation des ruminants. En 1990, l'hypothèse d'une possibilité de transmission de la maladie à l'homme entraîne les premières restrictions européennes aux exportations de viandes britanniques, le retrait des la consommation des matériaux à risque en Grande Bretagne et l'interdiction des farines animales dans l'alimentation de bovins en France. Le premier cas français d'ESB est identifié en 1991, date à partir de laquelle les farines animales sont interdites dans l'alimentation de tous les ruminants.

L'année 1996 est celle de la « première crise de l'ESB » dont le facteur déclenchant fut la déclaration du 20 mars du Ministère de la Santé publique britannique évoquant pour la première fois l'hypothèse d'un lien entre l'ESB et certaines formes de la maladie de Creutzfeld-Jacob. L'embargo français sur les viandes britanniques est déclaré dès le 22 mars ; il est étendu six jours plus tard à l'ensemble de l'Union européenne. Dès le mois d'avril, les premières mesures de santé publique permettent le retrait des abats et des animaux suspects de la consommation.

En juin 2000, les autorités françaises mettent en œuvre un programme de recherche de l'ESB comprenant 48 000 prélèvements et leur analyse sur des animaux âgés de plus de deux ans, trouvés morts, euthanasiés pour cause de maladie ou abattus d'urgence pour cause d'accident. Ce programme a pour effet de révéler un nombre important de cas, ce qui conduit à des extrapolations alarmistes publiées dès septembre dans la plupart des médias. La découverte, dans le cadre de ce programme, d'un cas de fraude à l'abattoir de Villers-Bocage (Normandie) constitue le véritable facteur déclenchant de la crise actuelle.

LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES SUR LA FILIERE BOVINS-VIANDE

Même si on observe une certaine reprise des indicateurs à partir de la mi-novembre, les analyses concordent sur une crise beaucoup plus profonde, et sans doute plus durable que celle de 1996 :

Crise de confiance des consommateurs français et restrictions aux frontières

Les achats des ménages ont très fortement chuté, pour atteindre à la mi-novembre un niveau inférieur de 40% à celui de 1999°. Il semble toutefois, que les boucheries individuelles aient mieux résisté, tandis que la demande se serait intensifiée dans certaines micro-filières et en

viande biologique. Début janvier, on assiste à une certaine reprise de la consommation.

La crise de confiance des consommateurs français s'est trouvée accentuée par les restrictions, voire la fermeture des frontières à la viande bovine française annoncées par l'Italie, la Pologne, la Russie, la Hongrie, l'Espagne, l'Australie et la Nouvelle Zélande...

Baisse des cours et des transactions

La baisse de la consommation s'est logiquement répercutée sur les volumes des marchés, qui ont connu dans la seconde moitié de novembre une très forte baisse d'activité. Ainsi, au marché de Parthenay, le volume d'activité en gros bovins avait chuté mi-novembre de 73% par rapport à 1999, tandis que les cotations de vaches s'établissaient à 15% au-dessous de celles de 1999. Les transactions ont toutefois repris dès la fin-novembre mais restaient mi-décembre à un niveau en retrait de 30% de celui de 1999. Parallèlement, les prix commençaient à remonter légèrement.

Baisse de l'activité des abattoirs

La seconde moitié de novembre a également été une période difficile pour les abattoirs, qui ont alors connu une baisse d'activité d'environ 50% en moyenne nationale ; cependant, mi-décembre, leur activité revenait progressivement à la normale¹⁰.

Au niveau régional : l'abattoir SOVIBA à Saint Maixent a été précocement et durablement affecté du fait de son appartenance au même groupe que celui de Villers-Bocage d'où est partie la crise : l'abattoir SOCOPA à Celles-sur-Belle a sans doute définitivement arrêté son activité gros bovins (dont l'arrêt était cependant déjà prévu pour 2001) ; enfin l'abattoir de Bressuire a vu son activité divisée par deux.

Les éleveurs contraints de garder les animaux

Pour faire face à cette situation, les éleveurs conservent les animaux invendus. Cette solution connaît toutefois des limites en raison notamment :

- de l'augmentation des charges (alimentation, frais vétérinaires...)
- des difficultés de trésorerie dues à la non-vente des animaux ;
- de la dépréciation des animaux ;
- de l'apparition d'un risque sanitaire supplémentaire du à une trop forte concentration des animaux dans les élevages ou à leur maintien en plein air.

Les industries confrontées à l'élimination des farines animales

Au niveau industriel, la suspension des farines dans l'alimentation animale a deux conséquences principales :

- l'arrivée de très importants volumes de farines à détruire a nécessité la mise en place d'un plan d'urgence de stockage et d'incinération - le département des Deux-Sèvres, principal producteur de ces produits, a mobilisé des capacités importantes de stockage à Châtillon-sur-Thouet et d'élimination des graisses à l'usine Rhodia de Melle ;
- la disparition de l'essentiel des débouchés des co-produits d'abattoir et d'industrie met à mal une partie de la filière bovine (afin de préserver les opérateurs de cette filière, les pouvoirs publics ont décidé d'indemniser les co-produits destinés au stockage et à l'incinération).

⁹ Source : panel SECODIP

¹⁰ Estimation Agreste France entière

LES MOYENS POUR SORTIR DE LA CRISE

Face à l'importance de la crise, le gouvernement français, puis l'Union européenne ont annoncé plusieurs séries de mesures.

Premier plan gouvernemental : retrouver la confiance du consommateur

Le 14 novembre 2000, le Premier ministre annonce un plan gouvernemental comprenant notamment :

- l'interdiction provisoire de toutes les farines de viande et d'os et de certaines graisses dans l'alimentation de tous les animaux ainsi que l'interdiction de leur importation ;
- le retrait des tissus à risques (T-bone steak...) de la chaîne alimentaire ;
- le renforcement du contrôle de la chaîne alimentaire grâce à la création de 300 postes de vétérinaires inspecteurs, 150 postes de médecins, pharmaciens inspecteurs et inspecteurs du travail et 25 postes d'ingénieurs sanitaires ;
- l'extension des tests sur tout le territoire ;
- le triplement des moyens alloués à la recherche sur les maladies prioniques, qui passeront de 70 à 210 millions de francs.

Second plan gouvernemental : soutenir la filière

Faisant suite au plan du premier ministre, le ministre de l'agriculture a présenté le 21 novembre un « plan de soutien gouvernemental à la filière bovine » d'un montant de 3,2 milliards de francs, dont 1,65 milliard est attribué à l'aide directe aux éleveurs. Ce plan comprend des mesures :

- d'aide aux éleveurs : allègement des charges et report sur 3 ans des cotisations sociales ;
- de soutien de la filière aval : prêts bonifiés de 5 ans avec différé de remboursement de 3 ans et prise en charge des salaires des personnels touchés par le chômage technique ;
- d'information des consommateurs ;
- de soutien au développement de la culture de protéines végétales.

Les décisions du conseil européen : interdire totalement les farines animales, soutenir le marché et systématiser les tests

Au niveau européen, la décision d'interdire totalement les farines animales n'est dans un premier temps pas suivie. C'est la mise en évidence les 23 et 24 novembre des premiers cas d'ESB en Espagne et en Allemagne qui conduit le Conseil européen des ministres de l'agriculture à décider le 4 décembre la suppression, pour 6 mois, des farines de viande et d'os dans l'alimentation de tous les animaux.

Parmi les mesures adoptées par le conseil européen du 4 décembre figure également l'extension du test de l'ESB à tous les bovins de plus de 30 mois à partir du 1^{er} janvier 2001, les bovins non testés devant obligatoirement être éliminés dans le cadre du programme de rachat. Au niveau régional, cette mesure a conduit à agréer le laboratoire de Champdeniers (Deux-Sèvres), les laboratoires agréés les plus proches se trouvant auparavant à Angers, Tours, Limoges et Mont de Marsan.

Enfin, en ce qui concerne le soutien des marchés,

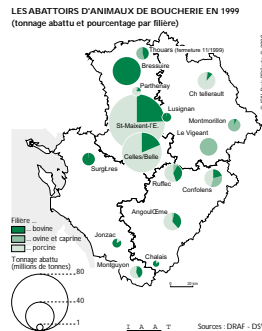
la première mesure fut l'ouverture, le 21 novembre 2000, d'un dispositif de stockage privé de la viande de vache, alors la plus touchée par la crise. L'extension de la crise à tous les types d'animaux a conduit le Conseil européen des ministres de l'agriculture à adopter le 4 décembre 2000 :

- l'ouverture d'un stockage public pour les jeunes bovins et les broutards ;
- la mise en œuvre d'un programme d'achat pour la destruction d'animaux de plus de 30 mois qui permettra de rarifier l'offre.

Conseil régional : vers un plan d'accompagnement

Devant l'urgence, le Conseil régional avait lancé une campagne de communication à destination du grand public. Il élabore actuellement un plan d'accompagnement permettant de faciliter la sortie de la crise.

DOSSIER : LA FILIÈRE BOVINE RÉGIONALE



La production

En 1999 près de 200 000 gros bovins et 58 000 veaux étaient produits en Poitou-Charentes. Cette production, localisée à 58% dans les Deux-Sèvres, totalisait 30% de la valeur des productions animales de la région. Une forte majorité de cette production est issue du cheptel allaitant, qui compte 312 000 vaches nourrices et génisses de remplacement, alors que le cheptel laitier totalise 178 000 vaches et génisses.

la filière aval

Les bovins représentent 34% de l'activité des abattoirs régionaux. Plus de 70% des abattages sont concentrés en Deux-Sèvres, département qui accueille les deux opérateurs principaux :

- SOVIBA Saint Maixent (groupe CANA), qui emploie 500 personnes et traite 16 000 tonnes de bovins par an à côté d'une activité porc totalisant 60 000 tonnes ;
- Jeunes Bovins de l'Ouest (JBO) implanté à Bressuire depuis janvier 1999 et constitué des principaux groupements de producteurs de l'Ouest (CAVAC, CAVAL, CANA...) traite environ 20 000 tonnes de jeunes bovins destinés en premier lieu aux marchés d'export ;

Parmi les autres opérateurs, il faut signaler :

- SOCOPA Sud-Loire situé à Celles sur Belle qui vient d'arrêter son activité en viande bovine ;
- Les établissements Lévesque situés à Ruffec qui procèdent à l'abattage de 2 500 tonnes de bovins destinés principalement à la filière Carrefour ;
- Les établissements Foucher situés à Lusignan.

VITICULTURE

Bilan des vendanges

Perturbées par les pluies, les vendanges se sont terminées tardivement dans le vignoble charentais. Avec un rendement moyen avoisinant 109 hl/ha en vins blancs à cognac et de 47 hl/ha en vins rouges, la récolte 2000 totalise un volume de 8,34 millions d'hectolitres, en baisse de 30% par rapport à la récolte 1999. En ce qui concerne les surfaces récoltées, la superficie des vins blancs à cognac diminue de 2764 ha, ainsi que celle des vins rouges (-14 ha). Compte-tenu d'un titre alcoométrique moyen de 9,66°, les disponibilités en alcool pur pour la production de Cognac devraient se situer autour de 523 000 hl, soit une baisse de 12% par rapport à la récolte 1999¹¹.

et un potentiel de 9,7°, les disponibilités en alcool pur se situent en dessous de celles de l'année dernière.

Dans le Haut Poitou, la récolte a eu lieu dans de bonnes conditions ; la qualité est correcte et les rendements sont dans la moyenne. Dans le Saumurois, la qualité des vins rouges est jugée excellente avec une bonne teneur en tannins et une « belle robe ».

Une embellie sur les marchés du Cognac ?

Avec une progression de 4,0% des sorties globales, la campagne 1999/2000¹² semble marquer une reprise du marché du cognac tiré par une augmentation des volumes expédiés vers les Etats-Unis (+11%), l'Asie du sud-Est (+13%) et l'Europe (+3%). Bénéficiant d'une hausse relative des prix la progression des exportations atteint 12,5% en valeur. Ces résultats sont obtenus malgré un recul des marchés japonais (-17,5%) et français (-5,6%) et la suppression du duty-free intracommunautaire (Cf. encadré).

Pendant la même campagne, les achats d'eaux de vie à la production progressaient de 5,2% en volume. En revanche, la distillation de cognac n'a représenté que 325 000 hectolitres, ce qui constitue le niveau le plus bas atteint depuis 1965/1966. Ce faible niveau témoigne de la stratégie des opérateurs à diminuer les stocks de cognac, qui s'élèvent désormais à 7,41 années au lieu de 7,83 relevés l'an passé.

Les deux premiers mois de la campagne 2000/2001 confirment les tendances enregistrées au cours de la campagne précédente avec une hausse des sorties de 13,7% par rapport à la même période de la campagne 1999/2000.

La nécessaire poursuite du programme d'adaptation du vignoble

Cette conjoncture favorable ne doit pas faire oublier que le cognac n'absorbe que 35% de la récolte de vins blancs, alors qu'il génère les deux tiers du chiffre d'affaires total de la viticulture charentaise¹³. Dans cette situation, la restructuration qui vise à adapter le vignoble aux débouchés réels constitue donc toujours une priorité.

Mis en place dans le cadre de la restructuration du vignoble, le plan interprofessionnel d'adaptation du vignoble, validé en octobre 1998 a permis au cours des deux dernières campagnes :

- l'arrachage définitif d'environ 1200 hectares¹⁴ ;
- le réencépagement de 925 hectares de vignoble avec des variétés aptes à la production de vins de pays de qualité¹⁵.

Parallèlement au réencépagement, un accompagnement technique et œnologique, ainsi que des formations pour les viticulteurs s'engageant dans la reconversion ont été mis en place dans le cadre du service interchambres pour la diversification de la viticulture des deux Charentes (SUAIA¹⁶). Ce service coordonne également la réalisation d'études de sols visant à identifier les terroirs les plus propices à la production de vins de pays de qualité et la mise en place d'un réseau de parcelles de référence.

Réforme de l'OCM viticole : vers un nouveau programme de reconversion ?

A partir de la campagne 2000/2001, un nouveau programme de reconversion avec des règles révisées devrait prendre le relais du programme précédent qui était financé par l'Etat et les collectivités locales. Désormais intégrée dans la nouvelle OCM¹⁷ viticole, l'aide à la reconversion est gérée au niveau européen et exclue à priori tout financement national.

Outre celles concernant la reconversion, la nouvelle OCM viticole introduit de nouvelles règles concernant en particulier :

- la distillation préventive, alimentant les marchés d'alcools de bouche, dont les règles ont été assouplies : la distillation n'est plus contingentée au niveau national, mais au niveau de l'exploitation (le viticulteur est payé 16,32 F par degré hectolitre¹⁸ dans la limite de 40% de sa production) ;
- la fixation d'un rendement agronomique qui impose une limite de rendement de 130 hl par hectare au-delà duquel, notamment, la production excédentaire est envoyée à la distillation obligatoire (8F par degré hectolitre).

Suppression du duty-free intracommunautaire au 1^{er} juillet 1999 : bilan

Pendant la période juillet 1998 - juin 1999, les ventes en duty-free intracommunautaires représentaient 20 000 hl d'alcool pur, soit 16,5 % des ventes communautaires. Leur suppression à partir du 1^{er} juillet 1999 a entraîné sur la période suivante (juillet 1999 - juin 2000) une baisse de ce marché de 17,4%.

¹¹ Source : BNIC ; en ce qui concerne le calcul du volume d'alcool pur disponible pour la production de cognac, il s'agit d'une prévision effectuée en tenant compte notamment des déductions pour la consommation familiale, le Pineau des Charentes, les vins de pays, les expéditions de mouûs, ainsi que de la QNV modulable.

¹² la campagne 1999/2000 s'est achevée le 31 août 2000

¹³ source : BNIC / ONIVINS et SAV pour la campagne 1999/2000

¹⁴ source : BNIC / ONIVINS au 11/09/2000

¹⁵ source : SUAIA

¹⁶ SUAIA : service d'utilité agricole interchambres d'agriculture

¹⁷ OCM : organisation commune de marché européen

¹⁸ un degré hectolitre correspond à un litre d'alcool pur

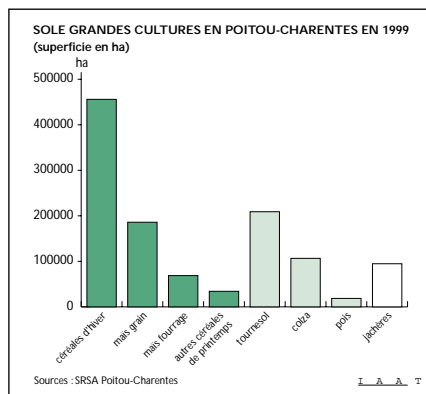
GRANDES CULTURES

Une campagne 1999/2000 en demi-teinte¹⁹

Les conditions météorologiques défavorables, tant au printemps, début d'été qu'en automne sont à l'origine d'une campagne céréalière 1999/2000 en demi-teinte. Malgré une récolte très étalée dans le temps en raison de la pluviosité, les rendements en blé tendre d'hiver sont du même niveau que ceux de l'année record 1998 : 68 quintaux/ha alors que la qualité reste globalement convenable : les germinations sur pied n'ont pas été observées dans la région contrairement à la moitié nord de la France et le taux de protéines avoisine 11%. Cette campagne a même été particulièrement favorable pour l'orge d'hiver qui, avec 62 quintaux/ha, a connu un rendement record.

La situation est également favorable pour le tournesol, dont le rendement moyen de 26 quintaux/ha est le meilleur observé depuis 12 ans ; l'étalement particulièrement long de la récolte (certaines parcelles ne sont pas récoltées début janvier) pose en revanche des problèmes de qualité : pertes de grain, oxydation et augmentation de l'acidité, taux d'humidité élevé.

De mauvaises conditions de semis, une forte attaque de charançons et une rotation trop courte sont les principaux facteurs expliquant des rendements décevants en colza : 29 quintaux/ha. La récolte est également décevante en pois protéagineux pour lequel le manque d'insolation s'est traduit par un rendement de 39 quintaux. La campagne 1999/2000 aurait pu être très bonne pour le maïs, qui affichait en milieu d'automne d'excellents rendements : 96 quintaux en culture sèche et 107 en culture irriguée. Les très mauvaises conditions de récolte, notamment dans les bas fonds viennent cependant tempérer ces résultats.



Campagne 2000/2001 : vers une régression des oléagineux²⁰ ?

Les premières estimations donnent des superficies semées en blé tendre et en orge globalement stables par rapport à l'année dernière. La surface en colza passant de 107 000 à 96 000 ha serait en régression de plus de 11% ; une des raisons invoquées étant la baisse des primes aux oléagineux dans le cadre de la Politique agricole commune.

Un marché porté par l'interdiction des farines animales

Pendant la plus grande partie de la campagne 1999/2000, le prix du blé tendre est resté proche du prix d'intervention (76 F/quintal) pour subir une chute en fin de campagne en raison de la faiblesse des exportations et de la baisse programmée du prix d'intervention qui s'établit désormais à 72,3 F/quintal. Si le prix reste désormais proche de ce nouveau seuil d'intervention, le blé tendre bénéficie depuis la fin de l'année 2000 d'une demande intérieure et européenne portée par la suppression des farines animales, le blé étant préféré au maïs notamment en raison d'une

teneur en protéines supérieure et d'un niveau de prix plus bas. Fin décembre, les cours du blé meunier s'établissaient à près de 80 F du quintal à la Pallice, ceux du blé fourrager environ 72 F. Les cours de maïs sont, eux, toujours restés à un niveau élevé : ils étaient proches de 80 F/quintal à la Pallice fin décembre.

La suppression des farines animales vient donner un coup de fouet au marché des oléagineux et des protéagineux dans un contexte international qui reste toujours très favorable. Dans cette situation, les cours du colza, du tournesol et des pois protéagineux sont tous en hausse fin 2000.

CPER : préserver la ressource en eau, soutenir les filières et les démarches qualité

Les conventions d'application du Contrat de plan Etat-Région pour les secteurs des céréales et des oléo-protéagineux ont été présentées au cours de la conférence régionale du 21 novembre 2000.

En ce qui concerne les céréales le programme comprend :

- la poursuite des travaux de recherche et de développement visant à limiter les pollutions azotée et par les produits phytosanitaires ;
- la finalisation et la diffusion d'un logiciel de gestion de l'irrigation ;

- la poursuite d'un programme de traçabilité, d'amélioration de la qualité et de valorisation des céréales.

Dans le domaine des oléagineux, le programme regroupe :

- la poursuite des travaux de recherche et de développement visant à limiter les pollutions azotée et par les produits phytosanitaires ;
- le soutien aux filières tournesol et lupin ;
- la recherche sur les débouchés locaux pour l'huile de tournesol et la multivalorisation des graines oléagineuses.

FRUITS ET LEGUMES

Melons : une récolte décevante²¹

Conséquence d'un été pluvieux, le bilan de la campagne 2000 de melon est décevante avec une moyenne de 15 tonnes à l'hectare, soit une baisse de rendement de 11% par rapport à 1999, tandis que le Sud-Est et le Sud-Ouest enregistrent des rendements en progression. Autre facteur d'insatisfaction : le mauvais temps n'a pas incité les consommateurs à acheter du melon.

Pommes : des cours soutenus²²

Plutôt moyenne au niveau des rendements et perturbée par une pénurie de main d'œuvre, la récolte 2000 des pommes est cependant de bonne qualité. Si pour la Golden, une demande insuffisante entraîne les prix à la baisse (-10% au niveau national en novembre 2000), le marché de la Gala bénéficie de marchés export dynamiques à l'export et celui de la Grany Smith d'une consommation intérieure soutenue.

¹⁹ Source concernant les rendements : SRSA Poitou-Charentes

²⁰ Source concernant les surfaces : SRSA Poitou-Charentes

²¹ Source : ACPLEL

²² Source : Agreste

TEMPÊTE : BILAN UN AN APRES

FORET ET FILIERE BOIS

La tempête de fin décembre 1999 a abattu en Poitou-Charentes 12 millions de m³ de bois représentant 26% du volume sur pied et 7 années de récolte. Au quatrième rang par le volume de chablis (9% du volume national), le Poitou-Charentes est la région proportionnellement la plus touchée par la tempête.

Plan chablis : 74 MF pour le Poitou-Charentes

L'Etat français a annoncé le 12 janvier 2000 le Plan national chablis, d'un montant de 74 millions de francs pour le Poitou-Charentes, dont la mise en œuvre a été opérationnelle dès la fin février :

- déblaiement des routes et des pistes forestières (11 MF) ;
- création de pistes (6 MF) ;
- création d'aires de stockage (10 MF) ;
- acquisition d'engins d'abattage - débardage et d'aide aux bûcherons (5MF) ;
- transport par la route (23 MF) ;
- nettoyage d'urgence (19 MF).

Ce plan comprend également en Poitou-Charentes la bonification de 300 millions de Francs de prêts pour la sortie du bois et 200 millions de prêts pour son stockage.

Conseil régional : 26 MF en complément des aides de l'Etat

En complément des aides du plan national, la Région a décidé de mobiliser une enveloppe de 26 millions de francs destinée à soutenir :

- les investissements spécifiques des entreprises de première transformation de bois (6,5 MF) ;
- les investissements spécifiques pour la mobilisation du bois (3 MF) ;
- la création d'emplois d'ouvriers forestiers (6 MF) ;
- la création de pistes et de dépôts intermédiaires de stockage nécessaires à la mobilisation du bois (1 MF) ;
- la création d'aires de stockage (6,5 MF) ;
- le transport routier et maritime du bois (2 MF) ;
- la mise en place d'une bourse régionale du bois (1 MF) ;

Avenant au Contrat de plan Etat-Région : 310 MF

L'avenant « tempête » au Contrat de plan Etat-Région signé le 18 septembre 2000 bénéficie d'une enveloppe de 309,5 MF (200 MF de l'Etat, 65 MF de la Région et 44,5 MF des départements) pour :

- le nettoyage d'urgence pour limiter les risques d'incendie (100 MF de l'Etat, 40 MF de la Région et 19 MF des départements) ;
- l'amélioration de la structure foncière par une prise en charge des frais de regroupement des propriétaires et de mutation, l'accompagnement des communes qui se portent acquéreurs de parcelles ; (50 MF de l'Etat et 19 MF des départements) ;
- la valorisation des produits forestiers par une aide aux investissements destinés à assurer la transformation et l'écoulement du bois à terre et à préparer les entreprises aux années de pénurie qui suivront (50 MF de l'Etat, 15 MF de la Région et 6,5 MF des départements) ;
- la mise en place d'un fond de garantie « forêts » de 10 MF (financé uniquement par la région).

Mise en œuvre des mesures en Poitou-Charentes

Les mesures qui ont été le plus rapidement mises en œuvre en Poitou-Charentes concernent le déblaiement des pistes et l'aide à l'acquisition de matériel d'exploitation. L'exploitation des chablis est en revanche peu avancée. Les principaux facteurs limitants semblent en effet être un marché régional, qui n'a pas permis d'écouler la ressource, et la difficulté pour structurer l'offre des petits propriétaires forestiers, qui ne permet pas de constituer des lots attractifs pour des opérateurs extérieurs à la région.

Il est à craindre qu'à terme, seuls 20% des chablis de pin maritime et de peuplier pourront être valorisés compte tenu du développement des mycéliums qui empêchera une exploitation au-delà de l'été 2001. Cette situation pose notamment d'importants problèmes de décomposition de la matière ligneuse et d'apparition de risques sanitaires.

Concernant le chêne et le châtaignier, on peut espérer poursuivre l'exploitation et la valorisation des chablis pendant deux à trois années supplémentaires.

L'approvisionnement à moyen terme des industries de transformation en question

Les mesures les plus structurantes du Plan national chablis ont été peu mobilisées comme la création d'aires de stockage (leur capacité approche à peine un pour-cent du volume abattu). A court terme se posera la question de l'approvisionnement de certaines industries de transformation dépendantes de la ressource locale.

AGRICULTURE

La tempête du 27 décembre 1999 a provoqué des dégâts considérables, tant dans la filière horticole qui a vu les serres détruites ou sérieusement endommagées que dans les filières animales (Cf. note de conjoncture 16).

Pour faire face à l'urgence, l'Etat avait débloqué en Poitou-Charentes : une enveloppe de 124 millions de Francs au titre des calamités agricoles (dont 90 MF pour la Charente-Maritime et 30 MF pour la Charente), une enveloppe de 8,6 MF pour les actions concernant spécifiquement les productions animales et une enveloppe de 20 MF pour les productions horticoles et légumières.

Au mois de novembre, plus de 4600 dossiers ont été présentés et 53 MF ont été versés au titre des calamités agricoles (dont 44 MF en Charente Maritime et 7,5 MF en Charente), 8,5 MF au titre des filières animales et 21 MF au titre des productions horticole et légumière²³.

Au-delà des actions engagées au titre du plan d'urgence et des calamités agricoles (Cf. également la note de conjoncture 16) un avenant au Contrat de plan Etat-Région de 80 MF a été signé le 18 décembre comprenant :

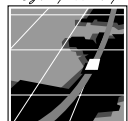
- le soutien à la reconstruction des filières horticole, légumière, arboricole et tabacole, et l'aide à la reconstruction des serres, à la rénovation des vergers et à la reconstitution des fonds propres (15 MF de l'Etat et 15 MF de la Région) ;
- l'aide à la reconstruction des bâtiments d'élevage et à des actions sanitaires, en particulier dans les filières laitière et cunicole (35 MF de l'état et 15 MF de la Région).

²³ Source : DRAF Poitou-Charentes au 15 novembre 2000



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

La Dynamique Atlantique



RÉGION
POITOU-CHARENTES